



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0



Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022

Date d'affichage : lundi 05 septembre 2022.

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : néant

Délibération N°27/2022 ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES 2022/2023/2024

Le conseil municipal de Montmotier, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Demande à l'ONF d'assoir les coupes de l'exercice 2023 conformément à son courrier (Annexe 1 voir pièce jointes)
- Demande la destination des coupes des parcelles suivantes :
 - Forêt communale de Montmotier
 - Parcelles 5 et 9
 - Vente des grumes façonnées en adjudication et en contrat d'approvisionnement pour les chênes au cours de la campagne 2023/2024.
 - Vente des grumes façonnées en contrat d'approvisionnement pour toutes les autres essences au cours de la campagne 2023/2024.
 - Vente après façonnage en contrat d'approvisionnement des houppiers et petits bois toutes essences, au cours de la campagne 2023/2024.
 - Parcelle 2r
 - Vente des grumes façonnées en adjudication au cours de la campagne 2022/2023.

- Vente après façonnage en contrat d'approvisionnement des houppiers et petits bois toutes essences, au cours de la campagne 2022/2023.

2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.12.05 11:36:39 +0100
Ref:20221205_111006_1-1-O
Signature numérique
le Maire